

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022

<b>DELIBERATION N°CP2022-09/3/18 DOSSIER N°5313</b>	<b>COMMISSION N° 3</b>	CP - MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE, FINANCES ET BÂTIMENTS
---	----------------------------	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET  
Guy MARSALÉIX à Hélène PILAT

RAPPORT : HOTEL DU DEPARTEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION POUR  
L'ACQUISITION ET LA POSE D'UNE MOQUETTE DANS LA SALLE N°3

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Aménagement du Territoire/Direction des  
Bâtiments et Collèges

Rapporteur : M. Franck FOULON



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport CP30/09/2022/3/18 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'adopter le plan de financement suivant pour le projet d'acquisition et de pose d'une moquette dans la salle n°3 de l'Hôtel du Département :

DEPENSES HT		RECETTES		
Acquisition et pose d'une moquette - salle n°3 de l'Hôtel du Département	11 725,72 €	Subvention DRAC	3 000,00 €	25,58 %
		Autofinancement	8 725,72 €	74,42 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>11 725,72 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 725,72 €</b>	<b>100,00 %</b>

- de solliciter l'attribution de la subvention auprès de la Direction des Affaires Culturelles (DRAC) ;

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ce projet.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**